



La formation d'animateur de voile dériveur



Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives à la formation d'animateur de voile. Pour toute question, ou pour envoyer vos documents, n'hésitez pas à écrire à formation@voile.qc.ca ou à nous appeler au 514-252-3097 ou sans frais au 1-866-VOILEQC

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
RÉUNIR SES PRÉALABLES	2
LES PREMIERS SOINS	2
LE NIVEAU VOILECAN	2
L'ATTESTATION D'EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE L'EMBARCATION DE L'INSTRUCTEUR DE VOILE .	2
LA SÉCURITÉ NAUTIQUE	3
LE RAPPORT DE POLICE (EPIC).....	3
FORMATION EN SPORT SÉCURITAIRE	3
LA FORMATION	4
LE STAGE PRATIQUE.....	4
COMPLÉTER SA FORMATION	5
LE STAGE FONDAMENTAL.....	5
CALENDRIER ET TARIFS DES FORMATIONS	6
PARÉ À VOUS INSCRIRE ?	7



Fédération de Voile du Québec
4545, Pierre-de Coubertin
Montréal (Qc), H1V 0B2
514-252-3097 - formation@voile.qc.ca

Introduction

La formation d'**animateur de voile** a été conçue pour permettre aux moniteurs de camps multi-sports et aux animateurs de plus petites communautés d'initier des débutants à la voile. Cette formation permet aussi aux candidats animateurs de développer leurs compétences en enseignement de la voile dès l'âge de 15 ans et en n'ayant obtenu qu'un niveau minimum VoileCAN 2.

La formation d'animateur de voile est reconnue par Voile Canada. Donc, une fois la formation réussie, et dès l'âge de 16 ans, les animateurs de voile peuvent accompagner des débutants dans la découverte de la voile et délivrer des certifications ICANSail.

Une fois formés, les animateurs jouent un rôle central au sein des camps ou des organisations où la voile est pratiquée en initiation. Les animateurs de voile y sont alors de véritables ambassadeurs de notre sport !

Bien que la formation d'animateur de voile N'EST PAS un prérequis pour la formation d'instructeur de voile, elle constitue un point de départ dans l'enseignement de la voile qui permet d'évoluer ensuite vers la formation d'instructeur. Dans de nombreuses écoles de voile, les animateurs épaulent les instructeurs et constituent ainsi la relève !



Réunir ses préalables

Tout candidat doit avoir ses préalables à jour afin de participer à un stage pratique. Chaque candidat doit faire parvenir une copie de ses préalables par courriel à la FVQ sous forme de fichier (taille maximale : 500ko, nom du fichier : nom_prenom_type-de-prealable).

Comment obtenir mes préalables ?

Les premiers soins

Depuis 2018, il est demandé d'avoir réussi une formation en Premiers soins Général et RCR. Il s'agit d'une formation de 14 à 16 heures. L'organisme délivrant le cours doit être reconnu nationalement (la Croix Rouge, Ambulance Saint-Jean, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, etc.). Si vous avez un doute, contactez-nous pour savoir si le programme est reconnu. Les formations en ligne ne sont pas acceptées. La formation de premiers soins reste valide pour une période de 3 ans.

Le niveau VoileCAN

Le futur animateur de voile doit bien sûr avoir des compétences, des habiletés, et une expérience en voile. Il doit donc être titulaire d'un niveau **VoileCAN 2** pour suivre sa formation.

La Carte de Conducteur d'Embarcation de Plaisance (CCEP)

De nombreux organismes proposent de passer votre CCEP. Parmi ceux permettant de l'obtenir en ligne, nous sommes heureux de vous faire bénéficier d'un tarif privilégié avec notre partenaire Cartebateau.com. Pour en bénéficier, rendez-vous sur notre [page dédiée à la CCEP](#) et suivez le lien.

L'attestation d'expérience de conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile

Nous encourageons les personnes intéressées à devenir instructeurs à rejoindre les programmes d'apprentis dans leur école de voile et, après avoir passé leur CCEP, à s'entraîner à la conduite du bateau à moteur. Leur

instructeur chef leur délivrera alors une Attestation d'expérience en conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir cette expérience en conduite, il est demandé de suivre le cours proposé par la FVQ. Ce cours d'une demi-journée avec nos formateurs vous permettra d'obtenir l'attestation.

La sécurité nautique

Note : Le cours de sécurité nautique n'est pas obligatoire pour devenir animateur multisport. Dans ce cas, vous ne serez pas autorisé à conduire un bateau à moteur dans le cadre des cours de voile. Si vous souhaitez devenir animateur de voile, le cours de sécurité nautique est alors requis.

Il s'agit d'un cours de conduite d'une embarcation à moteur permettant d'apprendre les techniques de sécurité (homme à la mer, remorquage, redresser un bateau, etc.), que tout instructeur doit maîtriser. Le cours se déroule dans une école de voile et dure une journée. En partie en salle et en partie

sur l'eau, ce cours obligatoire permet de se familiariser avec la conduite et d'enseigner dans des conditions sécuritaires. À noter qu'il est indispensable d'avoir votre CCEP pour y participer. Vous pouvez vous inscrire à ce cours lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription. Ce cours est ouvert à tous les participants âgés d'au moins 14 ans ayant une attestation d'expérience de conduite.

Le rapport de police (EPIC)

Depuis 2019, Voile Canada demande à tout animateur de 18 ans et plus de présenter une Vérification accrue des renseignements de la police (EPIC), renouvelable à tous les 5 ans.

Afin de faciliter l'obtention de ce document, Voile Canada offre la possibilité pour 25\$ d'en faire la demande en ligne avec [Sterling Talent Solutions](#).

Formation en sport sécuritaire

Depuis 2021, tous les animateurs VoileCAN doivent suivre une

formation en sport sécuritaire tous les 5 ans. Cette formation est en voie de constituer la norme à l'échelle du sport au Canada. Cette formation permet de connaître les principes de base dans la pratique du sport sécuritaire et pour créer un environnement dans lequel tous les

participants peuvent s'épanouir. Deux modules sont présentement approuvés par Voile Canada : la formation sur [la sécurité dans le sport](#) (offert sans frais par l'Association canadienne des entraîneurs) et la formation [Respect et sport](#) (offert par Voile Canada au coût de 30\$).

La formation

L'âge minimal pour commencer sa formation est 15 ans.

Le Stage pratique

Le stage pratique est délivré par un formateur Voile Québec – Voile Canada, le plus souvent dans une école de voile. Durant deux jours et demi, entre les mois de mai et juin, le candidat apprend à planifier et enseigner sa séance sur l'eau, à maintenir un environnement sécuritaire, à gérer un groupe et à utiliser son embarcation efficacement.

Mêlant cours théoriques, préparation de réalisation de séances sur l'eau, navigation, le stage pratique donne au candidat les rudiments nécessaires pour enseigner la voile en initiation. Au terme de ce stage, le candidat acquiert le statut d'*Animateur formé* s'il réussit son évaluation de fin de stage, sinon il reste *Animateur en formation*.

Compléter sa formation

Les animateurs peuvent enrichir leur formation avec deux stages, le **Stage Fondamental et la Sécurité nautique** (tel que mentionné dans la section sur les prérequis, la sécurité nautique est optionnelle dans le cas des animateurs multisports uniquement). Ces deux atouts les rapprocheront du statut d'instructeur et leur permettront de délivrer le niveau CANSail 1 en plus du niveau ICANSail.

Ces deux cours sont facultatifs pour les animateurs et obligatoires pour les instructeurs. Ils sont offerts par la FVQ et vous pourrez vous y inscrire via le [formulaire d'inscription en ligne](#).

Il est à noter que si un animateur valide ces deux cours, il lui restera seulement à suivre un stage pratique de 5 jours et à avoir le niveau requis en voile pour devenir instructeur.

Le Stage Fondamental

Il s'agit d'un cours théorique suivi en salle ou en ligne à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Du vendredi soir au dimanche soir pour les stages en salle et les soirs de semaine pour les stages en ligne, ce cours permet aux candidats d'acquérir les ressources essentielles en termes de pédagogie et d'enseignement, de prise de décisions éthiques, de mise en place d'un environnement sécuritaire, etc. Spécialement conçu pour l'enseignement de la voile, c'est durant ce cours que les candidats apprennent les rudiments de l'enseignement permettant de

planifier une séance. Le cours Fondamental est une étape nécessaire permettant aux instructeurs et aux animateurs de voile d'entrer dans le PNCE ([Programme national de Formation des Entraîneurs](#)). Une fois ce stage complété, vous devrez compléter l'évaluation en ligne du [Module de prise de décisions éthiques](#) en vous connectant sur votre profil Le Casier de l'Association canadienne des entraîneurs.

Calendrier et tarifs des formations

Vous trouverez sur notre site web le [calendrier](#) des formations dans la section Animateurs de voile.

Sur demande, nous pouvons ouvrir de nouvelles formations dans d'autres écoles de voile en fonction du nombre de candidats. Pour cela, merci de demander à vos gestionnaires d'école de voile de nous contacter.

Il est à noter que les horaires des formations sont sujets à modification. En cas de manque de participants, une formation pourra être reportée ou annulée.



Paré à vous inscrire ?

Cliquez sur l'image pour accéder au formulaire, ou rendez-vous sur le site de Voile Québec



Fédération de Voile du Québec
4545, Pierre-de Coubertin
Montréal (Qc), H1V 0B2
Tel : 514-252-3097
formation@voile.qc.ca